

ONDRES

Fronton et Mur à gauche LARRENDART Place R. Feuillet

Samedi 11 NOVEMBRE 2017

7h00 à 18h00

GRAND

VIDE GRENIER

Organisé par les Associations des Parents d'Elèves d'Ondres

Renseignements et Inscriptions : 07.85.95.14.77, pour l'intérieur et l'extérieur

Soyez compréhensifs nous travaillons.

Appelez avant d'envoyer le règlement.

Vente au déballage ouverte à tous (Règlement joint)

Prix des emplacements

Intérieur : 5,5 € le mètre linéaire avec table

4,5 € le mètre linéaire sans table

Extérieur : 3,5 € le mètre linéaire sans table

BUVETTE - SANDWICHS – FRITES

ATTENTION LE NOMBRE DE PLACES A L'INTERIEUR EST LIMITE
APPELEZ POUR RESERVER ET RETOURNEZ CE BON AU PLUS TOT

Merci de joindre une photocopie de pièce d'identité ou de carte professionnelle

Bon de réservation du Vide Grenier du Samedi 11 Novembre 2017:

Nom Tél :

Longueur souhaitée :mètres Table : OUI / NON Intérieur / Extérieur

(Rayer la mention inutile)

Ci-joint le chèque de : € (à l'ordre de la A.P.E. ONDRES)

Bon à retourner à :

A.P.E Ondres Nelly Villenave,

55 chemin de Northon, 40440 Ondres

Signature

Ne pas jeter sur la voie publique



REGLEMENT du VIDE-GRENIER du 11 NOVEMBRE 2017

*Organisé par les Associations des Parents d'Elèves
d'ONDRES au profit des écoles de Ondres*

- 1- Le Vide Grenier est ouvert aux particuliers munis d'une pièce d'identité et aux professionnels munis de leur carte professionnelle.
- 2- Le Vide Grenier est ouvert au public de 7 h 00 à 18 h 00.
- 3- Les emplacements délimités par l'A.P.E. sont situés uniquement à l'intérieur du mur à gauche et sur le fronton d'Ondres.
- 4- Le prix des emplacements est de :
 - 5,5€ le mètre linéaire à l'intérieur avec tableset bancs fournis.
 - 4,5 € le mètre linéaire à l'intérieur sans table.
 - 3,5 € le mètre linéaire sur le fronton
- 5- Les inscriptions sont prises soit :
 - Par téléphone ou par courrier (elles deviennent effectives à la réception du chèque de règlement).
 - Le jour même à partir de 6 h 00 (dans la limite des places disponibles).
 - Une pièce d'identité ou carte professionnelle du vendeur sera demandée à l'inscription.
- 6- L'attribution des places se fera dans l'ordre chronologique des inscriptions.
- 7- L'installation des exposants se fera à partir de 6 h 00.
- 8- Tout emplacement réservé non occupé à 8 h 00 sera considéré comme disponible. Aucun remboursement ne sera effectué.
- 9- Seuls peuvent être vendus des objets d'occasion. Aucune denrée alimentaire ne pourra être vendue au cours du Vide Grenier.
- 10 - Aucun portant ne sera accepté en dehors des zones prévues.
- 11 – Les espaces définis devront être strictement respectés pour ne pas perturber le passage
- 12- Les exposants doivent stationner leur véhicule sur les parkings des écoles à proximité du fronton. L'association décline toute responsabilité en cas de non respect de ce mode de stationnement pouvant entraîner des contraventions
- 13 - Les bénéfices récoltés seront redistribués aux écoles de la commune.

L' A.P.E. d'ONDRES.

Ne pas jeter sur la voie publique